



arret maladie et rupture conventionnelle

Par **nathaliegab**, le 12/11/2021 à 11:54

Bonjour,

J'ai 51 ans et je travaille depuis 12 ans en CDI pour une association en tant que qu auxiliaire de vie sociale au domicile des personnes âgées, bcp de ménage. J ai des tendinites aux deux épaules et donc en arret travail depuis 3 mois déjà. Les médecins me conseillent vivement de changer de métier. Je faisais bcp d heure sup, les indemnités sont calculées en fonction du salaire de base évidemment. Ma situation financière devient difficile et ne peut pas durer. La médecine du travail m'a fait faire un dossier à la MDPH. Depuis j'attends.

Comment faire pour accélérer les choses pour obtenir une rupture de contrat conventionnelle et avoir accès aux formations. Dois je la demander directement à mon employeur, qui je pense fera trainer... ou la MDPH va t'elle s'occuper de ça ?

Merci d'avance pour vos réponse

Par **P.M.**, le 12/11/2021 à 13:01

Bonjour,

La MDPH n'a aucun pouvoir pour obtenir une rupture conventionnelle de l'employeur...

Apparemment, c'est une procédure d'inaptitude au terme de l'arrêt-maladie ou en cas d'invalidité qui paraît celle adéquate...

Les indemnités sont calculées en fonction du salaire perçu...

Par **nathaliegab**, le 12/11/2021 à 13:12

Merci pour votre reponse